

La **FFPE** et l'**USF Luxembourg** s'associent pour remercier OIL pour sa diffusion intitulée : « Démolition de l'ancien bâtiment JMO / Demolition process of the old JMO » envoyée en toutes boîtes le 4 juillet dernier, suite au tract FFPE du 2 juillet, qui s'inquiétait du risque potentiel de la démolition du bâtiment JMO pour les riverains.

Ainsi tout le personnel a pu être informé qu'un programme de désamiantage progressif a été mis en place avant de débiter la démolition de l'ancien bâtiment JMO.

Nous nous sommes sentis rassurés, mais... Après une constatation de près sur les lieux, nous voyons la chose suivante :

En regardant la photo de l'ancien bloc C, ci-dessous, l'on peut constater que l'arrachage de la façade a commencé.



En zoomant de plus près, l'on peut constater la présence de petites étiquettes rouges sur un pilier et sur les cloisons de l'étage C2.



En zoomant encore...



Nous avons retrouvé pour vous une de ces étiquettes qu'OIL avait collé sur tous les matériaux du JMO susceptibles de contenir de l'amiante (voir étiquette ci-dessous).



Si d'après les dires de la note urbi et orbi de l'OIL du 4 juillet, le JMO a été complètement désamianté, nous en concluons que les étiquettes que l'on voit depuis l'extérieur du bâtiment sont purement décoratives.

Il faudrait tout de même que la société en charge des travaux pense à les retirer afin d'éviter toute confusion.

Pour notre part et soucieux du bien-être des riverains et de nos collègues, soit l'OIL n'est pas au courant que la démolition ne se fait pas dans les règles, soit la société qui fait la démolition n'a même pas pensé à retirer les étiquettes qui créent la confusion aux yeux de riverains. Ceci serait encore plus inconscient de la part de cette société, sans parler de l'OIL qui ne semble que faire l'écho d'une information dont nous ne pouvons vérifier la véracité.

La [Fédération](#) et l'[USF Luxembourg](#) demandent donc à OIL, outre un message rapide tel que celui du 4 juillet pour désamorcer les critiques, de bien vouloir faire le nécessaire pour vraiment rassurer les collègues et riverains en apportant aux collègues la preuve que les risques liés à l'amiante sont bel et bien traités efficacement.